



## FICHE PROGRAMME

### AIPR – AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX PROFIL ENCADRANT

#### **PUBLIC VISE :**

- Tous chef de chantier ou conducteur de travaux travaillant sur ou à proximité des réseaux (aériens ou enterrés) élaborant et suivant les déclarations obligatoires préalables aux travaux menés à proximité de ces réseaux

#### **PRE REQUIS :**

- Être âgé de 18 ans minimum
- Maîtriser le français oral et écrit ainsi que les quatre opérations mathématiques de base
- Non accessible aux personnes handicapées

#### **DUREE, DATES, LIEU, HORAIRES :**

Cf. convention ou de contrat de formation joint

#### **MODALITE D'ORGANISATION :**

Formation en groupe de 4 à 12 personnes.

En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégorie visée par le stagiaire (cf. convention ou contrat de formation joint)

#### **MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :**

Livret stagiaire individuel.

Salle de formation théorique équipée en WI-FI, tablette numérique pour chaque participant afin de réaliser le test QCM en ligne conformément guide technique AIPR.

#### **TARIFS :**

A partir de 90 € (nous consulter)

**SARL FDI - FORMATION & DEVELOPPEMENT INDIVIDUEL**

4, rue de l'Ondaine - 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES - [contact@fdi-formation.com](mailto:contact@fdi-formation.com) - Tel : 04 77 400 942 - Fax : 04 77 400 946  
SARL au capital de 4 000€ - N° SIRET 505 024 042 00036 - APE 8559A - N° Déclaration d'activité 82-42-02035-42 IMP45066 – 03/01/2024  
IND 02

**OBJECTIFS :**

- Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux
- Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilité des différents acteurs
- Gérer les projets et savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions
- Comprendre les conséquences d'un dommage les pénalités inhérentes
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

**CONTENU SELON DECRET 2011-1241 :****Contexte et réglementation**

- A. Contexte et enjeu de la réglementation
- B. L'analyse des statistiques d'accidentologie
- C. Les obligations des différents acteurs
- D. Les procédures mises en place (DT suivie par DICT, DT-DICT conjointe, ATU)
- E. Les principes généraux de prévention selon les types de travaux
- F. Les sanctions applicables
- G. Pourquoi une AIPR ?

**Savoir préparer son intervention**

- A. Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- B. Les différentes classes de plan
- C. Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- D. Les de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux

**Travailler à proximité des réseaux**

- A. Les cas d'obligations de présence des exploitants
- B. Les moyens de protection collective et individuelle
- C. Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- D. Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- E. Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- F. L'obligation de recollement

**En cas d'anomalie**

- A. Mesures à respecter en cas d'accrochage
- B. La règle des 4A
- C. Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

**SUIVI - EVALUATION :**

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat AIPR Opérateur en cas de réussite au test QCM
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme testeur
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

**ENCADREMENT – FORMATEURS – TESTEURS - ORGANISME :**

**Formateur/Testeur :** CV détaillé sur simple demande, une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle

**Organisme :** centre AIPR reconnu par le MTS (Ministère de la transition écologique et solidaire)

**Code RS : 1282**

**Code certif info : 85567**

**Certificateur : ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.**